



Bureau communautaire

07 avril 2022

Les Arcades, Melle
Salle La Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

1. Bureau communautaire du 03 mars 2022 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 03 mars 2022.

Bureau communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Limalonges - zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367)

Contexte :

Demande de la société TRANSPORTS COLLON d'acquérir un ténement foncier situé à Limalonges – zone d'activité des Maisons Blanches - et propriété de la communauté de communes.

- Ténement foncier d'une superficie de 5 379 m²
 - **Objectif** : Acquisition permettant, d'une part, l'implantation de l'entreprise de transport dans des bâtiments adaptés à son activité et, d'autre part, le développement futur de cette entreprise.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Limalonges - zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367)

Prix :

- 36 000€ HT/HF ; soit environ **6,69€ HT/HF par m² de terrain**.
 - TVA applicable : **20%** représentant un montant de 7 200€ ; soit 43 200€ TTC.

La cession par acte authentique doit être réalisée avant le **7 avril 2023** :

- Dans le cas contraire les parties sont libérées de leurs engagements réciproques et la décision de cession sera caduque.
- Dans l'hypothèse où une promesse synallagmatique de vente serait rédigée avant la signature de l'acte authentique, une indemnité d'immobilisation, correspondant à environ 10% du prix de vente estimé, sera versée le jour de la signature de la promesse de vente auprès du notaire.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Limalonges - zone d'activité économique Les Maisons Blanches – Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367)

Conditions suspensives :

- Obtention du permis de construire portant sur le projet, purgé de tout recours et retrait
- Obtention des financements nécessaires à la réalisation du projet dans sa globalité
- Inscription d'une clause de retour au profit de la communauté de communes, au prix de vente initial et aux frais exclusifs de l'acquéreur, dans le cas où le projet n'est pas réalisé dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

2. Limalonges - zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367)

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération d'un ensemble immobilier d'une superficie de 5 379m² constitué des parcelles cadastrées ZR0401 (1 929m²), ZR0403 (2 830m²) et ZR0367 (620m²), sis à Limalonges – zone d'activité Les Maisons Blanches, à la société TRANSPORTS COLLON (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 36 000€ hors taxes – hors frais, soit environ 6,69€ HT-HF /m² de terrain, TVA 20 % en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DECIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2022 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Bureau communautaire

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Marché n°M22EV01 relatif à la collecte et au traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou - Autorisation de signature

Caractéristiques du marché

- Contexte de passation : Renouvellement de marché.
- Définitions:

Bois A

☞ Déchets de bois non traités et non peints (palettes, caisses, cagettes...)

Bois B

☞ Déchets de bois non dangereux, faiblement traités, peints ou vernis. Ces déchets correspondent aux bois d'ameublement (planches, contre-plaquée,...) et aux bois de démolition.

Prévention et gestion des déchets

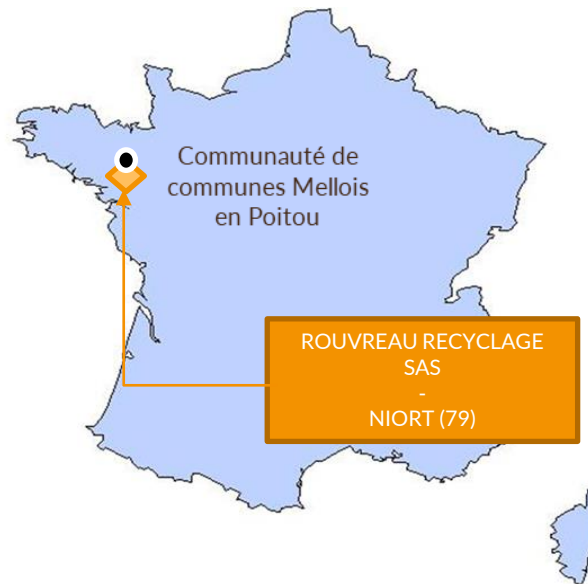
- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Marché n°M22EV01 relatif à la collecte et au traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou - Autorisation de signature

Consultation:

La consultation a été mise en œuvre par une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchéspublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), et le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

- 🍷 Date de la publication dématérialisée : 12 janvier 2022
- 🍷 Nombre de plis parvenus dans les délais : 1 pli



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Marché n°M22EV01 relatif à la collecte et au traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou - Autorisation de signature

Attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 24 mars 2022 :

ROUVREAU RECYCLAGE SAS située à NIORT (79000)

pour un montant de :

- **122 230,80 € HT par an sur la base du tonnage estimé**
soit 366 692.40 € HT sur les 3 ans potentiels

Calcul avec tonnage 2020 :

- 1 971,38 T bois : Offre du candidat 122 230.80€ HT soit 62€ HT/T
 - 2 708,66 T d'encombrants : 371 763,60€ HT avec Tarif 2022 de 137,25€ HT/T
- Coût si traitement identique aux encombrants : $1\,971,38 \times 137,25\text{€} = 270\,571.90\text{€ HT}$**

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Marché n°M22EV01 relatif à la collecte et au traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou - Autorisation de signature

Pour rappel, l'estimation était de 151 181,67 € HT par an soit 453 545 € HT pour 3 ans.

Comparatif des dépenses :

- Offre en 2022 : 122 230,80 € HT par an
- Dépenses en 2021 : 144 631,27 € HT

C'est la ROUVREAU RECYCLAGE SAS qui effectuait les prestations en 2021.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

3. Marché n°M22EV01 relatif à la collecte et au traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou - Autorisation de signature

Le Bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER le président à signer le marché public n°M22EV01 qui a pour objet la collecte et le traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou, conformément aux dispositions ci-dessus.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

4. Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

Caractéristiques du marché

Contexte de passation : Renouvellement de marché.

Définition des Déchets Diffus Spécifiques : Ce sont des produits toxiques, irritants, corrosifs ou inflammables utilisés dans le cadre de l'usage courant de ménages et dont la liste non exhaustive est la suivante :

- Emballages vides souillés,
- Produits pâteux (vernis, colles, peinture, etc...),
- Solvants,
- Phytosanitaires simples,
- Phytosanitaires réactifs ou autres produits comburants,
- Comburant,
- Tubes halogènes et néons,
- Aérosols vides ou non,
- Acides et bases,
- Produits non identifiés,
- Filtres à huile

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

4. Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

Les déchets suivants ne sont pas pris en compte :

- ✗ Médicaments et déchets de soins à risques,
- ✗ Bouteilles de gaz vides ou non,
- ✗ Substances explosives,
- ✗ Extincteurs vides ou non.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

4. Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

Consultation:

La consultation a été mise en œuvre par une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchéspublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), et le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

- 📅 Date de la publication dématérialisée : 17 janvier 2022
- 📄 Nombre de plis parvenus dans les délais : 1



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

4. Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

Attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 24 mars 2022 :

SARP INDUSTRIES PYRENEES AQUITAINE (SIAP)

située à CARBON BLANC (33565)

pour un montant de :

- **76 226,44 € HT par an sur la base du tonnage estimé**
soit 228 679.32 € HT sur les 3 ans potentiels

Calcul avec tonnage 2020 :

- 119,20 T de DDS : Offre du candidat 76 226,44€ HT soit 639,48€ HT/T

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

4. Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

L'estimation était de 76 243,33 € HT par an soit 228 730 € HT pour 3 ans.

Comparatif des dépenses :

- Offre en 2022 : 76 226,44 € HT par an
- Dépenses en 2021 : 74 883,20 € HT

C'est la SARP INDUSTRIES PYRENEES AQUITAINE qui effectuait les prestations en 2021.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

4. Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

Le Bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER le président à signer le marché n°M22EV02 qui a pour objet l'enlèvement et le traitement des déchets diffus spécifiques, conformément aux dispositions ci-dessus.

Bureau communautaire

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

5. Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Contexte de passation de l'avenant

- L'entreprise VALTERRA matières organiques a sollicité la communauté de communes pour augmenter les prix du BPU relatif à la partie I « chaulage des boues » à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Deux circonstances exceptionnelles successives impactent les prix proposés par l'accord cadre :
 - La pandémie du covid imposant le chaulage des boues de station d'épuration avant épandage, dans le but de neutraliser la présence éventuelle du virus.
 - La crise de l'énergie avec la très forte reprise économique post-covid, violemment accentuée par la guerre en Ukraine et les tensions internationales sur les marchés mondiaux de l'énergie et des matières premières, provoquant depuis la fin de l'année, une hausse brutale du coût de la chaux, imprévisible lors de la signature du marché.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

5. Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Modification du bordereau des prix unitaires

- Est concernée uniquement la partie I du BPU relative au chaulage des boues.
- Sur les 8 produits de la partie I du BPU, l'augmentation est de 34%.
- L'impact de l'augmentation de ces 8 produits, selon le DQE, est de **+14,35%** du montant total du marché ; soit un montant de **18 900 €**.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

5. Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Durée	DQE initial	DQE avec nouveaux prix 2022	Augmentation
1 an	153 840.90 €	175 910,10 €	+14,35%
4 ans	615 363,60 €	703 640,40 €	

- Pour éviter l'effet d'une double augmentation, et suite à un éventuel prochain avenant, la clause de révision des prix est neutralisée pour la partie I du BPU.
- Le titulaire s'engage, en cas de modification des prix à la baisse, à informer la communauté de communes afin que les prix de la partie 1 « chaulage de boue liquide » puissent être revus.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

5. Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Le Bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre à bons de commande n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Bureau communautaire

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

Education – Enfance Jeunesse

- Intervention de Madame Marylène PICARD

6. Subvention à l'association "Les enfants d'abord" - Convention triennale d'objectifs 2022-2024

Contexte :

- Arrivée à terme de la convention triennale 2018-2020, prolongée d'un an par avenant, avec l'association « Les enfants d'abord ».
- Un versement anticipé à hauteur de 5 000€ pour l'association, a été décidé par le conseil communautaire en date du 20 janvier 2022 dans l'attente d'une nouvelle convention triennale d'objectifs.

Education – Enfance Jeunesse

- Intervention de Madame Marylène PICARD

6. Subvention à l'association "Les enfants d'abord" - Convention triennale d'objectifs 2022-2024

La demande de renouvellement étudiée et validée par le comité de pilotage PEEJ en date du 29 mars 2022 tient compte :

- du bilan des actions menées sur la période 2018-2021 répondant aux objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire ;
- des projets initiés par l'association en direction de la petite enfance, l'enfance et de la jeunesse conformes à leur objet statutaire et en accord avec l'intérêt communautaire ;
- des objectifs émis dans le cadre du Contrat Territorial Globale (CTG) signé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)-Poitou 2018-2021 et du nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2021-2024 ;

Education – Enfance Jeunesse

- Intervention de Madame Marylène PICARD

6. Subvention à l'association "Les enfants d'abord" - Convention triennale d'objectifs 2022-2024

- de la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) – Poitou pour lequel la communauté de communes était gestionnaire ;
- et enfin de son remplacement par la CAF et la MSA-Poitou par le dispositif « Bonus Territoire » (BT) - CAF et « Grandir en Milieu Rural » (GMR)- MSA – Poitou pour lesquels l'évolution des modalités financières impactent le budget de la communauté de communes car l'association bénéficiera dorénavant directement du financement de ces nouveaux dispositifs.

→ Pour rappel, l'ancienne subvention pour l'association « Les enfants d'abord » était de 64 000€ par année sur 4 ans.

Education – Enfance Jeunesse

- Intervention de Madame Marylène PICARD

6. Subvention à l'association "Les enfants d'abord" - Convention triennale d'objectifs 2022-2024

Le Bureau communautaire est invité à :

- **VALIDER** la subvention à l'association « les Enfants d'abord » pour un montant de 20 000€ annuel, soit 60 000€ sur trois ans dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- **AUTORISER** le président à signer la convention triennale 2022-2024 avec l'association « les Enfants d'abord » telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

Bureau communautaire

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

7. Actualisation des modalités de rémunération des contrats d'engagement éducatif

Contexte :

- L'actualisation des modalités de rémunération des salariés recrutés dans le cadre des contrats d'engagement éducatif au gré des revalorisations du SMIC.
- Le recours aux contrats d'engagement éducatif a été autorisé par le conseil communautaire en date du 17 juin 2019 dans l'objectif d'assurer la continuité éducative et pédagogique.
- Pour rappel, deux conditions sont nécessaires pour avoir recours aux contrats d'engagement d'éducatif :
 - Le caractère non permanent de l'emploi,
 - Le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs.

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

7. Actualisation des modalités de rémunération des contrats d'engagement éducatif

Il est proposé l'actualisation des modalités de rémunération, comme suit (tarif journalier brut) :

- Directeur : 11,365 x SMIC horaire en vigueur, soit 120,13 € en 2022
- Animateur diplômé : 8,927 x SMIC horaire, soit 94,36 € en 2022,
- Animateur stagiaire BAFA : 8,097 x SMIC horaire, soit 85,56 € en 2022,
- Animateur non diplômé : 7,317 x SMIC horaire, 77,34 € en 2022,
- Indemnité journalière de séjour : 20 €.

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Chantal BRILLAUD*

7. Actualisation des modalités de rémunération des contrats d'engagement éducatif

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'actualisation des différentes rémunérations des personnes recrutées dans le cadre des contrats d'engagement éducatif, selon les modalités visées.

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses – Intervention de Monsieur Fabrice

MICHELET et Monsieur Jérôme PELTIER

Présentation BS 2022

Questions diverses – Intervention de Monsieur Fabrice

MICHELET et Monsieur Jérôme PELTIER

Budget principal

BS 2022 - BP

Excédent reporté avant affectation
de résultat en invst : 4 997 655 €

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022		3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	5 - MARGES MANOEUVRE	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE
011 - Charges à caractère général	5 979 337,48 €	5 286 421,97 €	5 749 119,06 €	107 175,00 €		18 925,00 €	6 710,00 €	35 600,00 €	19 450,00 €	26 490,00 €
012 - Charges de personnel	13 408 589,20 €	13 389 361,22 €	14 489 397,12 €	107 019,32 €		12 919,57 €	- €		81 124,20 €	12 975,55 €
014 - Atténuation de produits	7 296 597,00 €	6 237 773,04 €	7 130 374,00 €	- €						
65 - Autres charges de gestion courante	7 829 971,09 €	3 332 826,87 €	2 952 793,10 €	164 819,32 €		137 770,00 €	14 538,00 €		11 456,32 €	1 055,00 €
66 - Charges financières	340 950,48 €	336 666,35 €	341 423,93 €	- €						
67 - Charges exceptionnelles	171 286,94 €	162 617,71 €	70 844,04 €	- €						
68 - Dotation aux provisions	18 112,00 €	18 112,00 €	- €	- €						
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 369 459,12 €	1 386 383,97 €	1 525 498,00 €	- €						
023 - Virement section d'investissement	- €	- €	59 782,00 €	- 59 782,00 €		- 59 782,00 €				
TOTAL	36 414 303,31 €	30 150 163,13 €	32 319 231,25 €	319 231,64 €		109 832,57 €	21 248,00 €	35 600,00 €	112 030,52 €	40 520,55 €

Dont 130 K€
pour le
patrimoine
économique

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022		3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	5 - MARGES MANOEUVRE	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE
002 - Excédent reporté	4 419 537,08 €		- €	- €						
013 - Atténuation de charges	186 000,00 €	226 710,87 €	203 109,00 €	- €						
042 - Opérations d'ordre entre sections	339 120,70 €	335 026,30 €	350 596,00 €	135 672,00 €		135 672,00 €				
70 - Produits des services	2 952 949,36 €	2 664 656,70 €	3 175 470,01 €	11 700,00 €				11 700,00 €		
73 - Recettes fiscales	21 103 457,00 €	21 486 852,58 €	21 960 892,00 €	213 287,00 €		213 287,00 €				
74 - Subventions et participations	5 629 597,38 €	5 367 986,54 €	4 934 673,24 €	161 568,00 €		97 068,00 €		64 500,00 €		
75 - Autres produits de gestion courante	416 980,00 €	424 223,97 €	453 700,00 €	- €						
76 - Produits financiers	- €	71,92 €	- €	- €						
77 - Produits exceptionnels	192 671,79 €	222 752,66 €	76 689,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €				
78 - Reprise de provision	1 173 990,00 €		1 164 102,00 €	- €						
TOTAL	36 414 303,31 €	30 728 281,54 €	32 319 231,25 €	524 727,00 €		448 527,00 €	- €	76 200,00 €	- €	- €
RESULTAT	- €	578 118,41 €	- €	205 495,36 €		338 694,43 €	- 21 248,00 €	40 600,00 €	- 112 030,52 €	- 40 520,55 €

BS 2022 - BP

Excédent reporté : 2 947 337 €

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	RAR	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	5 - MARGES MANOEUVRE	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE
001 - Déficit reporté	37 074,34 €	- €	- €	- €						
13 - Subv équipement	14 239,00 €	- €	- €	14 239,00 €	14 239,00 €					
16 - Emprunts et dettes	983 000,00 €	939 391,92 €	6 722 480,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €				
20 - Immobilisations incorporelles	731 361,29 €	419 085,04 €	604 333,15 €	246 911,06 €	127 311,06 €		11 600,00 €			108 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	213 985,20 €	163 985,20 €	67 710,00 €	50 000,00 €						50 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 114 842,47 €	1 564 099,71 €	1 289 138,36 €	1 152 434,06 €	920 004,06 €	8 390,00 €	16 967,00 €	66 400,00 €	4 650,00 €	136 023,00 €
23 - Immobilisations en cours	7 208 635,51 €	5 143 508,73 €	2 865 672,90 €	357 377,85 €	77 377,85 €		100 000,00 €			180 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	339 120,70 €	335 026,30 €	350 596,00 €	135 672,00 €		135 672,00 €				
041 - Opérations d'ordre section invst	454 393,85 €	282 895,69 €	356 600,00 €	640 850,00 €		640 850,00 €				
TOTAL	13 096 652,36 €	8 847 992,59 €	12 256 530,41 €	2 602 483,97 €	1 138 931,97 €	789 912,00 €	128 567,00 €	66 400,00 €	4 650,00 €	474 023,00 €
RESTES A REALISER		1 138 931,97 €								
BUDGET PRINCIPAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT									
	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	RAR	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	5 - MARGES MANOEUVRE	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE
001 - Excédent reporté	- €		- €	2 947 037,43 €	2 947 037,43 €					
021 - Virement section fonctionnement	- €		59 782,00 €	- 59 782,00 €		- 59 782,00 €				
024 - Produit des cessions d'actif	- €		- €	8 000,00 €				8 000,00 €		
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 369 459,12 €	1 386 383,97 €	1 525 498,00 €	- €						
041 - Opérations d'ordre section invst	454 393,85 €	282 895,69 €	356 600,00 €	640 850,00 €		640 850,00 €				
10 - Dotations - FCTVA	1 033 373,04 €	589 361,78 €	470 326,98 €	101 628,00 €		101 628,00 €				
10 - 1068 Excédent de fonctionnement repor	1 440 715,64 €	1 440 715,64 €	- €	- €						
13 - Subventions d'équipement perçues	2 769 779,54 €	2 202 455,21 €	966 147,35 €	970 046,59 €	683 946,59 €		160 100,00 €			126 000,00 €
16 - Emprunts et dettes	6 024 931,17 €	6 034 679,17 €	8 878 176,08 €	-1 661 947,24 €		-1 661 947,24 €				
23 - Immobilisations en cours	- €		- €	- €						
27 - Immobilisations financières	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €						
TOTAL	13 096 652,36 €	11 940 491,46 €	12 256 530,41 €	2 945 832,78 €	3 630 984,02 €	- 979 251,24 €	160 100,00 €	8 000,00 €	- €	126 000,00 €
RESULTAT	- €	3 092 498,87 €	- €	343 348,81 €	2 492 052,05 €	-1 769 163,24 €	31 533,00 €	-58 400,00 €	- 4 650,00 €	- 348 023,00 €
RESTES A REALISER		683 946,59 €								

Questions diverses – Intervention de Monsieur Fabrice

MICHELET et Monsieur Jérôme PELTIER

Budget annexe TEOM

BS 2022 - TEOM

Réserve au 65 : 868 091 € diminuée
de 10 311 € pour équilibrer

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
TEOM	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE	VOTE
011 - Charges à caractère général	1 759 959,88 €	1 600 253,02 €	1 856 639,00 €	57 463,00 €	25 278,00 €	2 200,00 €	12 000,00 €	17 985,00 €	1 914 102,00 €
012 - Charges de personnel	2 385 696,06 €	2 376 254,31 €	2 474 382,00 €	46 275,10 €				46 275,10 €	2 520 657,10 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 833 290,93 €	1 719 121,38 €	2 730 528,15 €	- 10 318,10 €	- 19 618,10 €	3 000,00 €	6 300,00 €		2 720 210,05 €
66 - Charges financières	12 363,72 €	12 303,73 €	14 538,65 €	- €					14 538,65 €
67 - Charges exceptionnelles	62 000,00 €	57 810,50 €	11 500,00 €	- €					11 500,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	350 809,48 €	374 782,33 €	426 548,00 €	- €					426 548,00 €
023 - Virement section d'investissement	307 632,00 €		299 363,59 €	-299 363,59 €	-299 363,59 €				- €
TOTAL	7 711 752,07 €	6 140 525,27 €	7 813 499,39 €	-205 943,59 €	-293 703,69 €		18 300,00 €	64 260,10 €	7 607 555,80 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
TEOM	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE	VOTE
002 - Excédent reporté	1 934 385,25 €		1 787 912,39 €	-310 004,59 €	-310 004,59 €				1 477 907,80 €
013 - Atténuation de charges	40 000,00 €	70 749,34 €	48 900,00 €	- €					48 900,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	28 343,40 €	36 924,63 €	27 368,00 €	9 541,00 €	9 541,00 €				36 909,00 €
70 - Produits des services	527 122,42 €	653 457,83 €	627 335,00 €	60 750,00 €	60 750,00 €				688 085,00 €
73 - Recettes fiscales	4 403 876,00 €	4 429 794,00 €	4 562 416,00 €	33 770,00 €	33 770,00 €				4 596 186,00 €
74 - Subventions et participations	774 025,00 €	765 643,01 €	754 268,00 €	- €					754 268,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		10 184,53 €	1 300,00 €	- €					1 300,00 €
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	27 299,07 €	4 000,00 €	- €					4 000,00 €
TOTAL	7 711 752,07 €	5 994 052,41 €	7 813 499,39 €	-205 943,59 €	-205 943,59 €		- €	- €	7 607 555,80 €
RESULTAT	- €	- 146 472,86 €	- €	- €	87 760,10 €		- 18 300,00 €	- 64 260,10 €	- €

BS 2022 - TEOM

Pas de réserve : affectation résultat de fonctionnement = 310 004,59 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
TEOM	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE	VOTE
16 - Emprunts et dettes	185 800,00 €	185 720,26 €	312 140,00 €	- €					312 140,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	125 447,57 €	5 312,40 €	115 440,00 €	- €					115 440,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 712 919,71 €	653 223,49 €	3 015 259,00 €	1 700,00 €		950,00 €	450,00 €	300,00 €	3 016 959,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 677 972,15 €	69 901,35 €	1 066 309,53 €	- €					1 066 309,53 €
27 - Immobilisations financières	5 203,30 €	26 016,50 €	26 017,00 €	- €					26 017,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	28 343,40 €	36 924,63 €	27 368,00 €	9 541,00 €	9 541,00 €				36 909,00 €
041 - Opérations d'ordre section invst	1 000,00 €	545,28 €	5 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €				32 000,00 €
TOTAL	4 736 686,13 €	977 643,91 €	4 567 533,53 €	38 241,00 €	36 541,00 €	950,00 €	450,00 €	300,00 €	4 605 774,53 €
RESTES A REALISER		1 012 058,16 €							
RECETTES D'INVESTISSEMENT									
TEOM	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE	VOTE
001 - Excédent reporté	828 593,67 €		658 597,94 €	- €					658 597,94 €
021 - Virement section fonctionnement	- €		299 363,59 €	-299 363,59 €	-299 363,59 €				- €
024 - Produits des cessions d'immos	- €		295 000,00 €	- €					295 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	350 809,48 €	374 782,33 €	426 548,00 €	- €					426 548,00 €
041 - Opérations d'ordre section invst	1 000,00 €	545,28 €	5 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €				32 000,00 €
10 - Dotations	663 114,98 €	118 587,97 €	739 309,00 €	450,00 €	450,00 €				739 759,00 €
10 - 1068 Excédent de fonctionnement re	- €		- €	310 004,59 €	310 004,59 €				310 004,59 €
13 - Subventions d'équipement perçues	314 715,00 €	36 315,00 €	333 715,00 €	150,00 €	150,00 €				333 865,00 €
16 - Emprunts et dettes	2 578 453,00 €	277 000,00 €	1 810 000,00 €	- €					1 810 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	417,60 €	- €	- €					- €
TOTAL	4 736 686,13 €	807 648,18 €	4 567 533,53 €	38 241,00 €	38 241,00 €	- €	- €	- €	4 605 774,53 €
RESULTAT	- €	- 169 995,73 €	- €	- €	1 700,00 €	- 950,00 €	- 450,00 €	- 300,00 €	- €
RESTES A REALISER		816 315,00 €							

Questions diverses – Intervention de Monsieur Fabrice

MICHELET et Monsieur Jérôme PELTIER

Budget annexe SPAC

BS 2022 - SPAC

Excédent reporté : 961 220 €
Réserve au 65 : 917 699 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
SPAC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	RAR	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE
011 - Charges à caractère général	882 834,15 €	779 849,17 €	894 144,00 €	28 329,00 €		28 329,00 €			
012 - Charges de personnel	1 064 512,92 €	986 541,17 €	1 096 714,00 €	41 476,00 €				24 992,00 €	16 484,00 €
014 - Atténuation de produits	205 713,00 €	188 276,00 €	217 000,00 €	- €					
65 - Autres charges de gestion courante	995 532,20 €	19 384,71 €	50 100,65 €	918 734,20 €		917 859,20 €			875,00 €
66 - Charges financières	171 129,84 €	170 170,33 €	155 893,35 €	- €					
67 - Charges exceptionnelles	92 000,00 €	83 251,87 €	23 800,00 €	- €					
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 207 868,85 €	1 195 517,49 €	1 160 909,00 €	- €					
023 - Virement section d'investissement	- €		- €	- €					
TOTAL	4 619 590,96 €	3 422 990,74 €	3 598 561,00 €	988 539,20 €	- €	946 188,20 €	- €	24 992,00 €	17 359,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
SPAC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	RAR	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE
002 - Excédent reporté	926 715,47 €		- €	961 220,20 €		961 220,20 €			
013 - Atténuation de charges	3 000,00 €	1 854,94 €	2 900,00 €	- €					
042 - Opérations d'ordre entre sections	445 893,49 €	435 893,49 €	390 548,00 €	10 835,00 €		10 835,00 €			
70 - Produits des services	3 126 482,00 €	2 868 114,72 €	3 106 113,00 €	16 484,00 €					16 484,00 €
74 - Subventions et participations	89 000,00 €	108 345,90 €	93 000,00 €	- €					
75 - Autres produits de gestion courante	8 500,00 €	8 568,67 €	6 000,00 €	- €					
76 - Produits financiers	- €	255,57 €	- €	- €					
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €	34 462,18 €	- €	- €					
TOTAL	4 619 590,96 €	3 457 495,47 €	3 598 561,00 €	988 539,20 €	- €	972 055,20 €	- €	- €	16 484,00 €
RESULTAT	- €	34 504,73 €	- €	- €	- €	25 867,00 €	- €	- 24 992,00 €	875,00 €

BS 2022 - SPAC

Excédent reporté : 1 594 555 €
Réserve de 1 225 250 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
SPAC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	RAR	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE
16 - Emprunts et dettes	523 840,11 €	522 770,87 €	485 730,00 €	- €					
20 - Immobilisations incorporelles	486 714,79 €	234 643,69 €	122 365,00 €	313 483,41 €	27 367,50 €	225 849,91 €	2 766,00 €		57 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	566 301,70 €	140 146,30 €	189 981,43 €	583 341,89 €	168 191,89 €	400 750,00 €		400,00 €	14 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	4 161 446,78 €	1 190 006,03 €	3 335 638,57 €	686 894,50 €	49 474,50 €	600 000,00 €			37 420,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	445 893,49 €	435 893,49 €	390 548,00 €	10 835,00 €		10 835,00 €			
041 - Opérations d'ordre section invst	- €		27 080,00 €	- €					
TOTAL	6 184 196,87 €	2 523 460,38 €	4 551 343,00 €	1 594 554,80 €	245 033,89 €	1 237 434,91 €	2 766,00 €	400,00 €	108 920,00 €
RESTES A REALISER		245 033,89 €							
RECETTES D'INVESTISSEMENT									
SPAC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	RAR	3 - NON ARBITRABLE	4 - OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	6 - AMENDABLE RECONDUCTIBLE	7 - AMENDABLE NON RECONDUCTIBLE
001 - Excédent reporté	1 143 251,82 €		- €	1 594 554,80 €		1 594 554,80 €			
021 - Virement section fonctionnement	- €		- €	- €					
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 207 868,85 €	1 195 517,49 €	1 160 909,00 €	- €					
041 - Opérations d'ordre section invst	- €		27 080,00 €	- €					
10 - Dotations	24 123,20 €	24 123,20 €	- €	- €					
13 - Subventions d'équipement perçues	908 953,00 €	255 122,67 €	1 563 354,00 €	- €					
16 - Emprunts et dettes	2 900 000,00 €	1 500 000,00 €	1 800 000,00 €	- €					
TOTAL	6 184 196,87 €	2 974 763,36 €	4 551 343,00 €	1 594 554,80 €	- €	1 594 554,80 €	- €	- €	- €
RESULTAT	- €	451 302,98 €	- €	- €	-245 033,89 €	357 119,89 €	- 2 766,00 €	- 400,00 €	- 108 920,00 €
RESTES A REALISER									

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- Jeudi 5 mai 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 12 mai 2022 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Périgné
- Jeudi 19 mai 2022 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

